

M. MARCHASSON Johan

823, rue du Paradis
16590 BRIE

Aussac-Vadalle, le 16 avril 2024

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du Crash du Channel Express III, nous organisons le 19 juin 2024 une cérémonie en hommage à son équipage.

Pour cette occasion nous avons décidé, à l'initiative de l'Amicale des Anciens Combattant, de refaire la stèle du point de Crash située sur la parcelle D-0821 avec l'aimable autorisation de son propriétaire. Nous emprunterons, à partir du chemin communal, la voie d'accès matérialisée sur le cadastre (voir PJ) et dont je vous remercie pour tout mettre en œuvre pour faciliter le passage. Les agents communaux nettoieront l'accès comme chaque année.

Pour la bonne forme il serait opportun que vous nous autorisiez le passage comme l'avait fait avant vous M. Jacquy ALLARD (voir PJ).

Je reste à votre disposition pour compléter votre information si nécessaire et je vous joins une invitation pour la cérémonie où je serai heureux de vous accueillir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gérard LIOT



Commune : Aussac-Vadalle (016024)

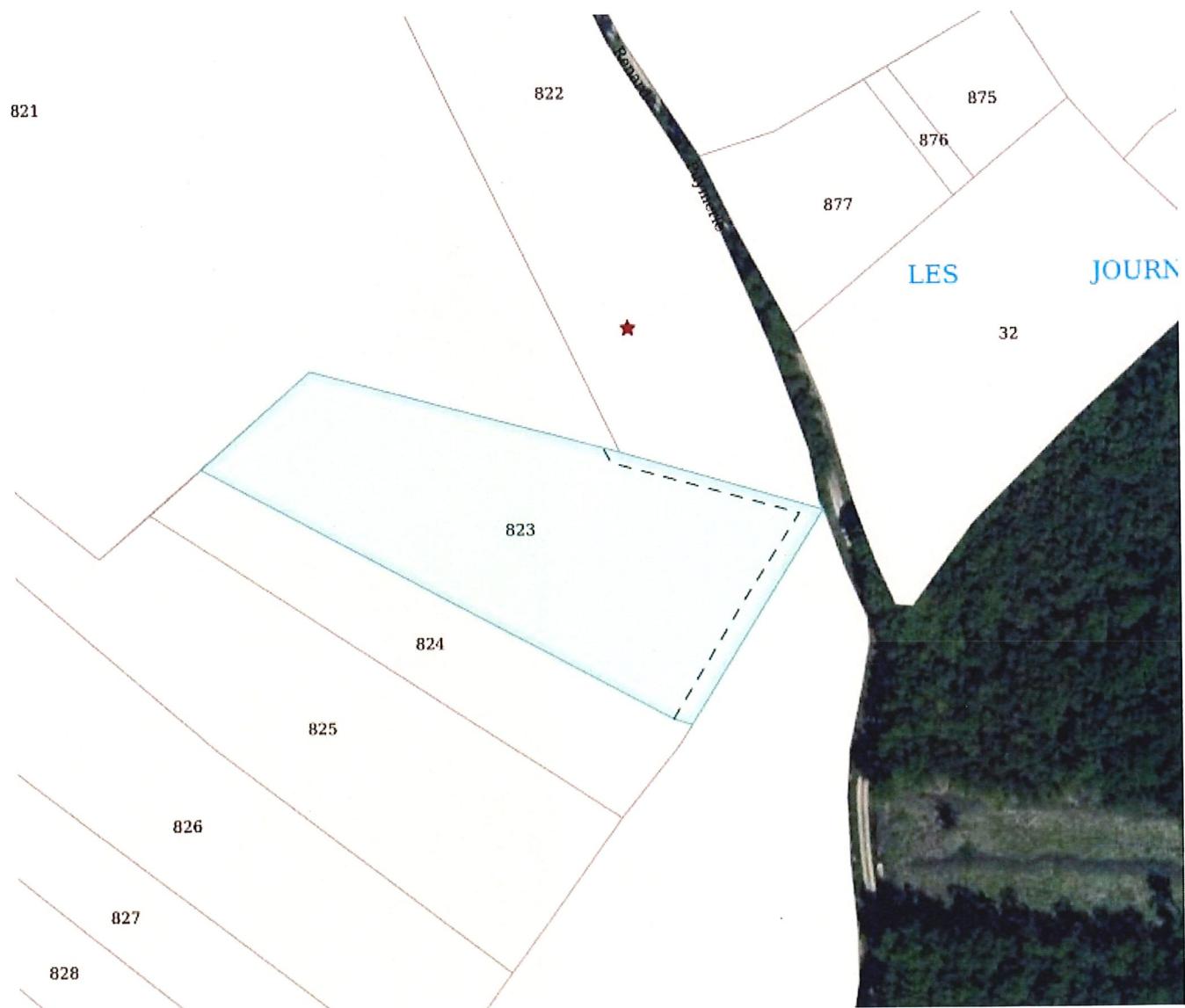
Département : Charente (16)

Information de la parcelle D 823

Département : Charente (16)
Commune : Aussac-Vadalle (016024)
Surface cadastrale 5140.00 m²
Adresse FONDS PERON
Date d'acte 14/08/2020

Propriétaire(s)

Numéro communal M 255
Nom propriétaire Monsieur MARCHASSON, Johan
Adresse MBTF36
823 rue DU PARADIS - 16590 BRIE



77 Allaud jacquy
16230. Saint Amant de Bonnieue

Je soussigné Monsieur Allaud jacquy
propriétaire de la parcelle D.823,
certifie sur l'honneur au torseur le
passage sur la cité parcelle pour les
raisons évoquées au recto de cette
feuille =

- Commémoration de faits historiques,
dépot de gerbes le 8 mai et le
11 novembre de chaque année, sur la
stèle située sur la parcelle D.821

Saint Amant de Bonnieue
le 19.04.2000

